MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 FEVRIER 2025 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, en mairie après convocation légale, sous la présidence de M. Ravoire François, Maire.

Présents : RAVOIRE François, BRUYERE Franck, DERRIEN Patrice, MEGRET Yannick, PIGNOL Jocelyne, ROUPIOZ Gilbert, THOMÉ Bernard, LE BRISHOUAL Cédric, VIOLLET Philippe, LE MARIÉ Suzette, GALLET Angélique, BELLEMIN Colette, BLOUET Christine, PETRIER Pierre, ROBBE Pierre, BARRIOZ, Lydie, PAILLE Françoise

Absents excusés : LEGOUHY Valérie, David BLANC (pouvoir à Y Megret) VIGNOUD Sophie (pouvoir à P. DERRIEN), CHAPEL Brian (pouvoir à F. RAVOIRE), TOURVIEILLE Stéphane (pouvoir à B. THOME),

Absent : BERAUD François, COCHET Simone, GERLAND Agnès, LE BOURGEOIS Sophie, GENAND Allison

Désignation d'un secrétaire de séance : Gilbert ROUPIOZ

ORDRE DU JOUR

Sujets soumis à délibération :

- Lancement du marché de fournitures de repas pour la restauration scolaire
- Lancement du marché de travaux : bâtiment périscolaire du Val
- Demande de subvention bâtiment périscolaire du Val
- Rétrocession des parcelles B2285 et B2283 à la commune
- Convention d'occupation d'une parcelle communale par EDF
- Modification poste responsable RH et achats
- Convention de partenariat avec la Communauté de Communes « compostage partagé »

Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2025

Ne faisant l'objet d'aucune remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

DECISIONS DU MAIRE :

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal conformément à la délibération en date du 27 mai 2020 depuis le dernier conseil municipal en date du 22 janvier 2025

	Montant HT
Entretien chaudière école du Centre – HARGASSNER	1 252.00
Réparation cloisons suite dégâts des eaux école maternelle du Centre – BM PLATRERIE	6 488.80
Maintenance CTA foot – salle du centre – école et cantine du centre – POL'AIR FLUIDES	1 498.54
Maintenance VMC école du val – PLO'AIR PLUIDES	1 243.45
Formation sur défibrillateur – D-SECURITE GROUPE	200.00
Produits entretien périscolaire et école du val – AED	1 300.00
Animation marché le 16/05/2025 – NAVOUKIL	616.11
Animation marché le 19/09/2025 – ORCHESTRE SANDRINE ET DAVID	250.00
Animation marché le 31/10/2025 – NAVOUKIL	616.11
Animation marché le 5/12/2025 – NAVOUKIL	758.29
Remplacement vitrage école du centre – AV2M	205.74
Location ancelle dépose illumination Noël – LOCNATUR	550.00
Mise à disposition robot tonte terrains foot – COSEEC France	8 056.00
Mission AVP construction bâtiment périscolaire école du val – AQUATERRE	3 190.00
Pose et repose portail école du val – DAVIET VIBERT	2 330.00
Nettoyage terrains tennis – COSEEC France	11 288.00
Installation extincteur véhicule et mairie – DESAUTEL	224.58
Entretien et maintenance alarme anti intrusion bâtiments publics et vidéoprotection des portiers des écoles – QUADRAVISION	3 300

URBANISME

Référence dossier	Dépôt	Demandeur	Terrain	Nature des travaux
PC 074 289 25 X0004	04/02/2025	COMMUNE DE VALLIERES-SUR-FIER	40 route de Mandrin 74150 VALLIERES SUR FIER	Nouvelle construction Création un espace périscolaire de 90 places et une cantine de 50 places assises ; cet ensemble d'environ 380 m² de surface de plancher (SDP) sera conçu et pensé pour être construit rapidement avec des procédés de préfabrication, afin de répondre aux mieux aux besoins
PC 074 289 25 X0003	31/01/2025	SAS C&V HABITAT	137B Impasse de la Ponnaix 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avec l'achèvement de la (des) construction(s) Constructions de 11 villas (5 jumelées et une individuelle)
PC 074 289 25 X0002	24/01/2025	BUSSON Ervin	675 Route de Burnel 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Construction d'une annexe à usage d'abris de jardin.
PC 074 289 25 X0001	16/01/2025	M. ALLEMAND William	5031 route de thaqueny lieu-dit " Burnel " 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Construction d'une maison individuelle avec garage accolé.
DP 074 289 25 X0012	12/02/2025	M. REY Florent	134 impasse des Nénuphars 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Réalisation d'un carport
DP 074 289 25 X0011	12/02/2025	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉ	Route de Val de Fier 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Pose de préfabriqués, création de parking pose de clôture de sécurité
DP 074 289 25 X0010	12/02/2025	Mme CURT Severine	214 route d'Ensiblet 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Agrandissement d'une ouverture (baie vitrée de 1,30m à 2,70m) + création de nouvelles ouvertures pour amener plus de lumière dans cette partie de la maison (1 grande fenêtre de 2,12 m X 1,02 m + 2 triangles de 1 m X 60 cm) + réouverture d'une fenêtre qui a été fermée (110 cm X 75cm).

Référence dossier	Dépôt	Demandeur	Terrain	Nature des travaux
DP 074 289 25 X0009	10/02/2025	M. FERRY Daniel	831 route de Thaqueny 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Réduction des dimensions d'une fenêtre d salle de bain
DP 074 289 25 X0008	10/02/2025	M. PEZIC Nusmir	7 route d'Annecy 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Modifications, suppressions et créations d'ouvertures en façade (voir photo) Fenêtres bois et volets bois idem fenêtres existantes (voir photo) 2 fenêtres 165x80 Fenêtre bois 260x220 Fenêtre bois 250x220 Fenêtre bois 90x200 Ravalement de façade (couleurs Ff02 et Ff03 du nuancier) Mise en place d'une marquise au-dessus de la porte d'entrée (voir image)
DP 074 289 25 X0007	04/02/2025	M. GAIDON Raymond	657 Chemin de la Ravoire 74150 VALLIERES SUR FIER	Pose d'une pergola "OPEN Marquise' accolée au balcon existant en 2 modules d'une emprise au sol de 18.80 m² largeur 2,20 m longueur totale : 9 m (1 module de 4 m et 1 module de 5 m) hauteur : 2,9 m poteaux et poutre la latérale en aluminium, colorie structure : colorie Sable RAL 9001 Lames en aluminium extradé thermolaquées coloris Blanc RAL 9016 Emprise au sol avant travaux 155 m² Emprise au sol créée (pergola) : 19,8(m²
DP 074 289 25 X0006	31/01/2025	M. BEL Gérard	Moudioux 74150 VALLIERES SUR FIER	Lotissement
DP 074 289 25 X0005	27/01/2025	VAUCLAIN Pascal	199 IMPASSE DE LA COLLINE 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Carport avec structure bois sans dalle au sc Toit 2 pentes de 40% avec tuiles béton brune (idem à celles de l'habitation principale Emprise au sol 5mX3.90m Hauteur au faîtag 3m
DP 074 289 25 X0004	16/01/2025	SCI MOREL IMMOBILIER	360 route de Verlioz 74150 VALLIERES-SUR-FIER	Travaux ou changement de destination sur une construction existante

DELIBERATIONS

Délibération DEL_2025_004

- **OBJET : Lancement du marché de fournitures de repas pour la restauration collective**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats pour la fourniture des repas de restauration des écoles de Vallières-sur-Fier arrivent à échéance en août 2025. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour assurer la livraison des repas à compter du 1er septembre 2025.

Le marché concerne la confection et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires du Val et du centre. Les repas servis devront respecter les termes de la loi Egalim par des produits AB (au moins 20% de la valeur d'achat) , SIQO, fermier, Haute Valeur Environnementale.

Le nombre de repas estimé pour l'année scolaire 2025/2026, est de l'ordre de 36 000 repas

CENTRE : entre 190 et 210 repas par jour,

VAL : entre 50 et 60 repas par jour,

Le marché est un marché de service (marché à procédure adaptée), régi par le Code de la commande publique. Marché de service selon article R. 2123-1 3° du CCP - article 27 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016.

Il est proposé de le passer pour la période allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2027. Il pourra ensuite être reconduit annuellement, par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans, soit jusqu'au 31 août 2029.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de lancer une consultation en procédure adaptée pour assurer la livraison et la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires des écoles de Vallières-sur-Fier.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire : marché, avenants...

Délibération DEL_2025_005

- **OBJET : Lancement d'un marché de travaux pour la construction de bâtiments périscolaire au Val**

Le terrain du projet est celui de l'ancien bâtiment de la mairie en cours de déconstruction.
L'implantation du projet tentera de conserver un maximum d'enrobé et d'ouvrages périphériques dans un souci d'économie de budget.

Le projet général consiste principalement à créer un espace périscolaire de 90 places et une cantine de 50 places assises ; cet ensemble d'environ 380 m² de surface utile sera conçu et pensé pour être construit rapidement avec des procédés de préfabrication, afin de répondre aux mieux aux besoins et aux délais évoqués dans le programme des travaux.

Ce projet d'extension répond à la nécessité croissante d'espaces adaptés pour les activités périscolaires et la restauration des élèves, dans le cadre d'une politique éducative favorisant le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Concernant la cantine : le projet prévoit un espace cantine de 50 places assises (avec livraison de repas) pouvant assurer 70 repas aujourd'hui et 100 repas à l'avenir (en deux services avec rotations des tables); un espace cuisine et préparation des repas (repas livrés en liaison froide), remise en température, plonge ; cet espace sera situé en partie basse du projet (avec un équipement de monte-plats vers la salle de cantine scolaire située au niveau supérieur), en lien direct avec l'accès et le parking pour simplifier la gestion des livraisons, et l'évacuation des déchets. L'objectif est d'assurer un service de qualité pour les élèves, un espace agréable avec une prise en compte de l'acoustique de la salle.

Concernant le périscolaire : le projet prévoit un espace d'accueil pouvant s'organiser en deux espaces distincts (30 maternelles et 60 primaires) ; cet espace sera modulable et adaptable pour accueillir le centre de loisirs.

Le projet prévoir également les espaces sanitaires adaptés à la capacité d'accueil et seront bien entendu conformes aux normes d'accessibilité PMR en vigueur.

Le projet a également été conçu pour être autonome et être utilisé sans l'accès au groupe scolaire existant (pour des utilisations associatives diverses ou des possibilités de location de salles).

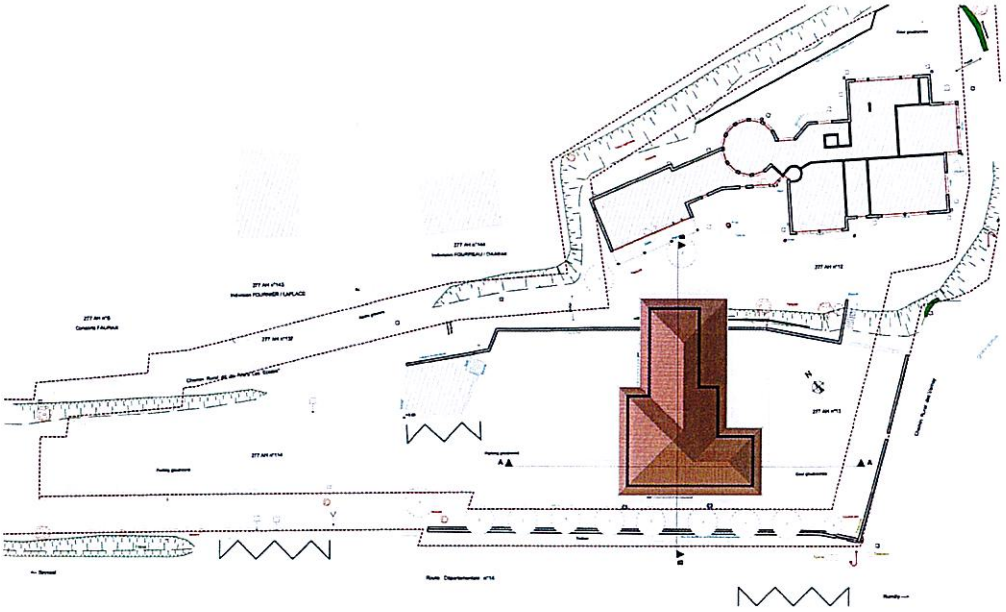

Plan masse issu ADP

Projection issue du PC @Julien deletraz

Pour la réalisation de ces travaux, un avis d'appel à la concurrence doit être lancé dans le cadre d'une procédure adaptée.

M le Maire demande l'autorisation de lancer le marché de travaux correspondant afin de réaliser le projet de réalisation de l'espace périscolaire du Val

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à procéder au lancement de la consultation du marché de travaux pour la réalisation des espaces périscolaires au Val.

AUTORISE M. le Maire à signer ce marché, et toutes les pièces s'y rapportant (attribution, pièces du marché, avenants…).

Délibération DEL_2025_006

- **OBJET : Demande de subvention pour la construction d'un bâtiment périscolaire**

Dans le cadre du projet de construction d'un espace périscolaire au Val, Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant rénovation énergétique	dont montant mise aux normes (accessibilité, ...)
Maîtrise d'œuvre			à proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			à proratiser le cas échéant	
Travaux ou acquisitions			à détailler le cas échéant	
terrassement -VRD		123 438,00		
Bâtiment		835 791,00		
traitement des abords		63 830,00		
équipements		30 000,00		
TOTAL COÛT PRÉVISIONNEL (HT)		1 053 059,00	0,00	0,00

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION						
Financements	À préciser le cas échéant	Obtention du financement		Dépense subventionnable retenue	Montant (HT)	Taux
		date demande	date décision			
Europe (FEDER, FEADER)						0,00 %
DETR		7/2/25		1 000 000,00	500 000,00	47,48 %
DSIL						0,00 %
FNADT						0,00 %
Autres aide État						0,00 %
Conseil Régional						0,00 %
Conseil Départemental (hors amendes de police)	CDAS	1/2/25		1 053 059,00	100 000,00	9,50 %
EPCI						0,00 %
Autres financeurs publics (collectivités, Agence de l'Eau...)	CAF - garderie	1/3/25			20 000,00	1,90 %
Total subventions publiques					620 000,00	58,88
Financement privé (don, leg, souscription...)						
À préciser						
Total subventions non publiques					0,00	0,00 %
Fonds propres					3 059,00	
Emprunt					430 000,00	
Crédit bail ou autres						
Total autofinancement					433 059,00	41,12
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)					1 053 059,00	

Pour officialiser les demandes de subventions, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à les déposer, il est donc demandé au conseil municipal

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les financeurs potentiels et de signer toutes les pièces et actes y afférant

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Délibération DEL_2025_007

- **OBJET : Rétrocession des parcelles B2285 et B2283 à la commune par SCCV VALLIERES**

Vu l'acte de vente du 30/03/2023 des parcelles B 356 et B357 à la société SCCV Vallières pour la construction de la maison de santé

Vu le plan de division et de délimitation du 23/05/2023

Vu l'état de descriptif de division du 22/06/2023 établi devant notaire

La commune a vendu les parcelles B 356 et B357 à la société SCCV pour la construction de la maison de santé. Il était convenu que les parcelles B 2285 et B2283 issues de la division soient rétrocédées à la commune car supportant la voirie communale.

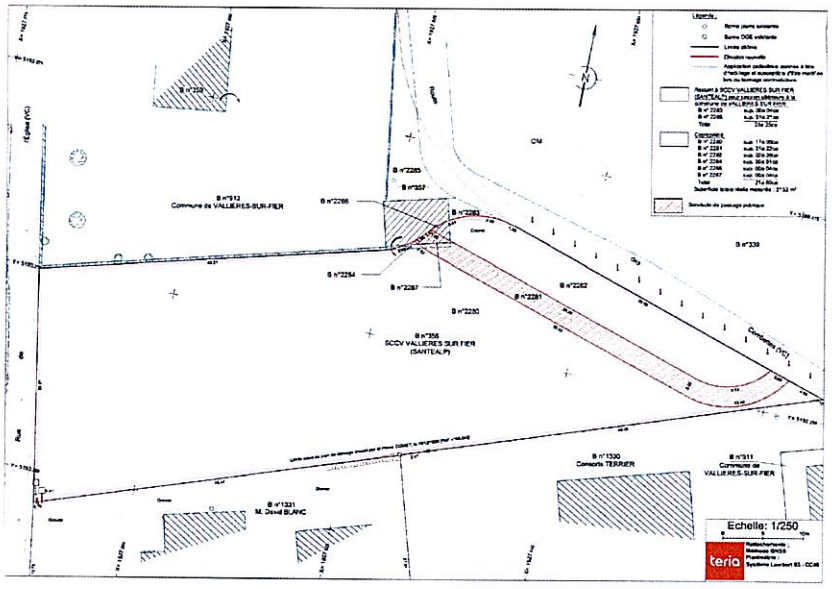

Cette modalité est notée dans l'état descriptif de division établi par un notaire avant le lancement des travaux. Il convient aujourd'hui de délibérer pour autoriser cette rétrocession par SCCV Vallières à la commune

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE la rétrocession des parcelles B 2283 et B2285 par SCCV Vallières à la commune

INDIQUE que cette cession se fera à l'€ symbolique

AUTORISE le Maire a signé l'ensemble des actes nécessaires à cette rétrocession

Délibération DEL_2025_008

- **OBJET : Convention d'occupation d'une parcelle communale par EDF**

La commune de VALLIERES-SUR-FIER est **Propriétaire** d'un terrain (ci-après le « Terrain »), figurant au cadastre à la section C N° 1376 lieudit « Tovay » pour 8825 m².

EDF a sollicité la commune pour établir un accotement en vue de la sécurisation du passage des piétons le long de la route d'accès à l'usine.

Il est proposé de signer une convention d'occupation temporaire pour mettre une partie de la parcelle à disposition de EDF et lui permettre de réaliser un accotement piéton.

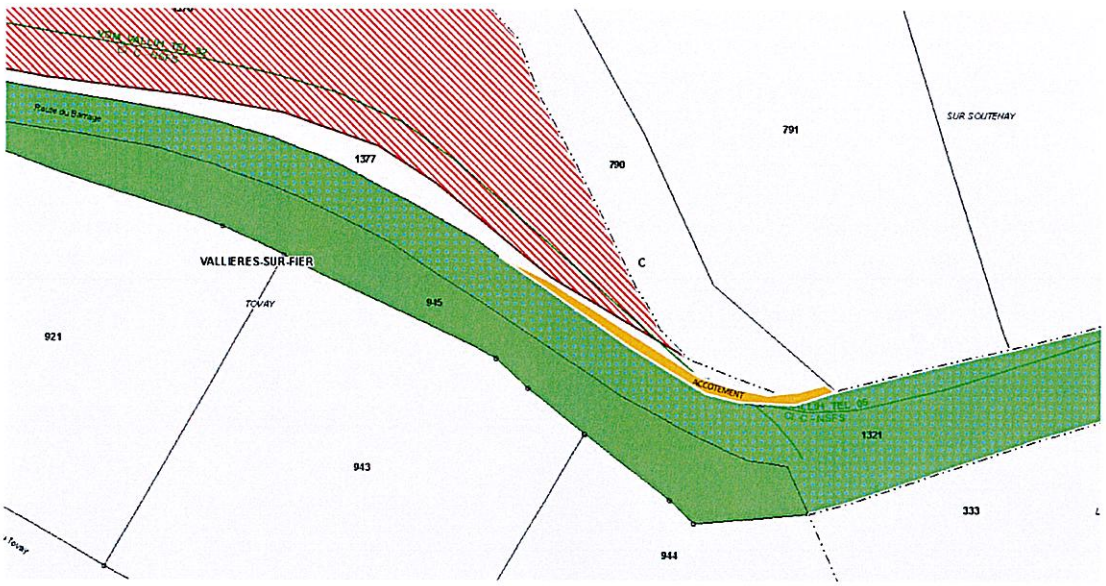

La convention est conclue jusqu'à la date de fin de titre de concession de Vallières, le 31/12/2044.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de convention

AUTORISE le maire à la signer

Délibération DEL_2025_009

- **OBJET : Modification du poste de responsable RH et achats**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°DEL_2024_063 portant création du poste de responsable RH et travaux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de l'agent occupant le poste de responsable RH- travaux et afin de pouvoir élargir les possibilités de recrutement il est proposé d'élargir les catégories et grades sur lesquels celui-ci est ouvert.

Il propose de redéfinir les grades correspondants à cet emploi sur lesquels pourra être recruté l'agent. Le poste sera ouvert sur les catégories et grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif 1ère classe
- Adjoint administratif 2ème classe
- Rédacteur
- Rédacteur principal 2ème classe
- Rédacteur principal 1ère classe

Monsieur le Maire explique également que suite à la réorganisation des services, il est nécessaire de requalifier l'intituler de ce poste et de l'intituler responsable RH et achats.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer à compter du 1er mars 2025 l'emploi de responsable RH et travaux grade rédacteur, Rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe, permanent à temps complet

- **DECIDE** de créer à compter de cette même date un emploi de responsable RH et achats, grade rédacteur, rédacteur principal 2ème classe et rédacteur principal 1ère classe, Adjoint administratif, Adjoint administratif 1ère classe, Adjoint administratif 2ème classe permanent à temps complet.

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Délibération DEL_2025_010

- **OBJET : Convention de partenariat « compostage partagé » avec la Communauté de Communes**

Ensemble, créons moins de déchets : c'est le nom donné au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie qui correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

Ce programme 2022-2028 établit un plan de 21 actions à déployer sur 6 ans, le compostage de proximité et sa promotion est l'une d'entre elles.

La proposition de convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles des sites de compostage peuvent être installés sur l'espace public, les conditions dans lesquelles la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie met à disposition le matériel, ainsi que les engagements de chacune des parties prenantes dans la maintenance et l'entretien des matériels et équipements mis à disposition.
Trois sites ont été définis sur la commune : les deux écoles et les Salamandres.

La commune s'engage à trouver les sites et veiller à ce que des référents soient trouvés.
La proposition de convention définit les engagements de chaque partie

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de convention

AUTORISE le maire à la signer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

François RAVOIRE

Le secrétaire de séance

Gilbert ROUPIOZ